
L'économie sociale et solidaire comme mode de développement : une affaire de culture

Hervé Defalvard*^{1,2}

¹EURUDITE – Université Paris Est (UPE) : EA437 – Université Paris-Est Marne-La-Vallée Bâtiment Bois de l'Etang - Bureau C242 5 bd. Descartes - Champs/Marne 75454 Marne- La-Vallée, France

²Chaire d'économie sociale et solidaire (Chaire ESS-UPEM) – UPEC UPEM – France

Résumé

En indiquant par son amendement du 9 mai 2014 que l'économie sociale et solidaire (ESS) n'est pas seulement un mode d'entreprendre mais aussi un mode de développement économique, la loi sur l'ESS a fait de celle-ci une affaire de culture. Et en définissant, dans son article 9, les pôles territoriaux de coopération économique comme porteurs d'un développement local et durable, cette loi a placé les territoires au cœur de la culture ESS du développement. Après avoir montré comment les travaux des économistes, à la croisée des territoires et de la culture, aboutissent au concept de culture du développement, nous cherchons à identifier à travers l'étude de 49 PTCE les éléments de la culture ESS du développement. Et également la place que les acteurs de la culture y occupent. Pour l'heure, elle est encore marginale. Mais le déploiement d'une culture de l'ESS du développement, fondée sur la coopération entre acteurs hétérogènes partageant la finalité d'activités économiques tournées vers l'inclusion et la cohésion sociale du territoire, ouvre une nouvelle perspective pour les acteurs culturels comme entrepreneurs sociaux de territoire contribuant à construire des territoires ouverts sur le monde et vecteurs de sa transformation globale.

*Intervenant